



ARRETE MUNICIPAL N° 858

STATIONNEMENT ET CIRCULATION DES VEHICULES LES 13 ET 14 JUILLET 2018

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les festivités organisées les 13 et 14 juillet 2018

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation

ARRETE

ARTICLE I :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits les 13 juillet 2018 et 14 juillet 2018 de 18h00 à la fin des festivités place du Général de Gaulle et la rue Gustave Coliez, partie comprise entre la rue d'Anchin et la rue Jean Jaurès.

ARTICLE II :

La déviation des véhicules se fera par la rue d'Anchin dans les deux sens.

ARTICLE III :

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 9 juillet 2018

Le Maire
Joël FIERRACHE

